

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du jeudi 20 janvier 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

L'an deux-mil vingt-deux et le vingt janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LAFAYE Christiane, Maire.

Présents : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes : DUCOMMUN Annie-Claude, CHAINTREUIL Catherine, PROFIT Daniela, MM : GAUME Claude, SAVROT Gaël, DUBOS Kevin, RAGU Jean-Mary.

Excusés : ERCEAU Yannick qui donne pouvoir à SAVROT Gaël.
MARQUIZEAUX Nicolas qui donne pouvoir à RAGU Jean-Mary.

Absents : PICARD Julien.

A été nommé(e) secrétaire : RAGU Jean-Mary.

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, Madame le Maire aborde les sujets à l'ordre du jour.

1/ Délibérations :

A/Exécution du budget de la Commune avant son vote : section investissement

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans l'attente du vote du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

AUTORISE l'ouverture de crédits sur le budget de la Commune pour le début de l'exercice 2022.

Chapitre 21 : **16 500 €**

Chapitre 23 : **19 975 €**

Chapitre 20 : **3 750 €**

B/Frais de scolarité 2020-2021 : école de Varennes-Changy

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021 sont fixés par délibération de la commune de Varennes- Changy en date du 19 novembre 2021.

- **886.45** euros pour un enfant de primaire
- **1 331.58** euros pour un enfant en maternelle.

Etant donné qu'il y a trois enfants en primaire et cinq enfants en maternelle inscrits sachant que trois des enfants de maternelle ont été présents seulement une partie de l'année, le total s'élève donc à **7 586.20 euros**.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs fixés par l'école de Varennes-Changy.

AUTORISE Madame le Maire à mandater la somme à l'école de Varennes-Changy.

C/Approbation de la convention avec le CDCG de la mise à disposition du personnel et du matériel.

Compte tenu de l'échéance de la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Le Moulinet sur Solin et la CDCG au 31 décembre 2021 et de l'évolution de l'activité desdits services ainsi que les moyens que les communes peuvent mettre à la disposition de la communauté, il est proposé de renouveler la convention à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel et du matériel entre la commune de Le Moulinet Sur Solin et la Communauté de Communes Giennesoises,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de mise à dispositions des services et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D/ Demande de subvention numéros de rue

Considérant la nécessité d'attribuer des numéros de rue à tous les habitants, toutes les rues ainsi que tous les lieudits,

Un devis a été demandé à l'entreprise SIGNALS d'un montant **1 064.45 € TTC** soit la plaque à **12.10 TTC** et un autre devis a été demandé à FABREGUE DUO pour un montant TTC de **1 372 euros** soit la plaque à **15.60 TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le devis de l'entreprise SIGNALS pour un montant de **887.04 € HT soit 1 064.45 € TTC**.

Autorise le Madame le Maire à demander une subvention au département dans le cadre de la FAPO pour un montant de **709.63 € HT** soit 80 % de la somme.

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

F/ Archivage des documents de la commune et Procès-Verbal de récolement :

Etant donné la nécessité de faire l'archivage des documents détenus par la commune ainsi que le procès-verbal de récolement,

Le CDG 45 propose les services d'un archiviste auprès de la commune. Le diagnostic coûte 40 euros de l'heure et les jours d'intervention sont au tarif journalier de 280 euros. Le montant du diagnostic est déduit de la facture si une convention est signée entre la commune et le CGD 45.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE ce service proposé par le CDG45

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

G/ Tarifs concession cimetièrre communal

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le tarif pour une concession de 15 ans est de 120 €, et pour une concession de 30 ans 200 €.

Etant donné qu'il reste des emplacements trop petits pour une concession, la commune propose des cavurnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte les tarifs suivants pour une cavurne :

15 ans : 120 euros

30 ans : 200 euros.

2/ Points divers

Le défibrillateur va être installé en façade la mairie. Une demande de subvention a été faite auprès du Département.

PCS (plan communal de sauvegarde) : Madame le Maire informe le conseil qu'elle a relancé monsieur JOURDAIN, stagiaire chargé de mission à la sous-préfecture, le 6 janvier dernier pour regarder le document préparé par le maire et les adjoints mais pour l'instant pas de nouvelles.

Repas des aînés : Il est prévu le samedi 29 janvier 2022 au restaurant LE COLIGNY à Châtillon-Coligny. 4 colis ont été remis à 4 personnes qui n'assisteront pas au repas en raison de leur grand âge.

Loyer communal : Le loyer du locataire sera augmenté de 0.42 % selon le point d'indice du 2ème trimestre 2021 à partir du 1^{er} février 2022.

Transport REMI : deux cars passent sur la route du Bouloy : un car pour le collège sens bourg route de Gien et un autre en sens inverse depuis octobre 2021 pour le lycée car trop d'élèves à prendre à Lorris.

Comice Agricole de la Communauté des Communes Giennoises : il aura lieu les samedi 30 et dimanche 31 juillet 2022. Une réunion est prévue le 24 février 2022 à 18 heures dans la salle de conseil au centre administratif de Gien.

Travaux de la toiture : les travaux débuteront en février ou mars. Le futur local prévu pour conserver les archives a été vidé cette semaine.

Le platane de la cour : les racines du platane dans la cour de l'ancienne école abîment le bâtiment de la mairie ainsi que l'ancien préau. La solution est d'abattre ce platane, le conseil accepte et demande à Madame le Maire de faire faire deux devis.

Devis local archives et pour le local de l'association AFLCE : deux devis ont été demandés pour ces deux salles.

Département du Loiret
Commune LE MOULINET SUR SOLIN

Changement des ampoules grillées pour les anciens candélabres : Notre fournisseur ne fait plus ce modèle, sollicitée, la communauté des Communes Giennes nous fournira quelques ampoules.

Achat du terrain et maison 1 rue de varenes : la commune est propriétaire depuis le 7 janvier 2022. Madame le Maire propose au conseil de faire une visite de l'acquisition.

Parole aux conseillers :

Mr DUBOS demande ou en est le changement de signalisation rue de Varenes et chemin de St Eloi.

Mme PROFIT demande pourquoi il y a autant de coupures de courant ?

Mme DUCOMMUN présente le journal communal n° 21.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire

